

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Couffin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (18) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, MORISSET Kamila, BUREL Sylvia, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :

François CABY a donné pouvoir à Kamila MORISSET
Carole GARDET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET
Isabelle WHARMBY a donné pouvoir à Hervé BANCOD
Chantal CHARVIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michel BEAL

ABSENTS EXCUSES (5) : Flavien LEGER, Laurent CHAUMARD, Michaël DEHOORNE, Grégory de LA CHAPELLE, Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2026

Date d'affichage : 02/02/2026

Véronique Canet a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : **23.02.2026**
Et publication le : **24.02.2026**
Le Maire,



Budget annexe Equipements touristiques - Vote du budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la délibération n° 2025.87 en date du 15 décembre, prenant acte par le Conseil Municipal du débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Compte Financier Unique a été adopté, le Budget Primitif 2026, équilibré dans chaque section, est donc majoré des résultats 2025 et de l'affectation des résultats ;

Considérant que le rapport de présentation budgétaire 2026, transmis avec l'ordre du jour de la séance à chaque conseiller municipal, commente de façon détaillée le Budget Primitif 2026 ;

Considérant les différentes sections suivantes et extraites de la maquette jointe en annexe :

→ Section de fonctionnement :

Dépenses	534 999 €
Recettes	534 999 €

→ Section d'investissement :

Dépenses	1 006 282,71 €
Recettes	1 006 282,71 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 au niveau des chapitres de dépenses de fonctionnement, de recettes de fonctionnement, de dépenses d'investissement et de recettes d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ
2 votes contre : Frédéric Gonda et Rudy Sicard

Pour extrait conforme, le 9 février 2026

Le secrétaire de séance,
Véronique CANET



Le Maire,
Michel BEAL

